

Compte rendu du Conseil Municipal du 29 juillet 2021

Présents :

Mesdames Pascale BOIRON, Sylvie FERRET-BEZIAT, Séverine CARCHON, Anaïs LAPORTE, Florence PINAREL,

Messieurs Jean-Marc BAYLE, Claude BELLARD, Damien CARPENNE, Eric DAUBERT, André LAFFONT, Éric TRUFFI.

Excusés : Cécile MIROUZE, Denise OLLIVIER, Céline SANCHEZ, Jean-Claude BOSC

Absents :

Pouvoirs : Jean-Claude BOSC à Jean-Marc BAYLE, Denise OLLIVIER à André LAFFONT

Secrétaire de séance : André LAFFONT

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h30 et demande à l'assemblée la validation du compte-rendu de la séance précédente. Il demande ensuite la modification de l'ordre du jour.

Fermeture de la pharmacie

Monsieur le maire avertit l'assemblée sur les raisons de la tenue d'une réunion publique dimanche 1^{er} août à 18h00 à la salle des fêtes au sujet de la fermeture de la pharmacie. La réunion publique a pour but de retracer l'historique de la pharmacie et d'annoncer sa fermeture définitive.

Cette réunion permettra d'énoncer les solutions envisagées par la commune pour maintenir un service aux habitants puisque il n'y aura pas de possibilité de réouverture vu que la licence a été détruite et que le nombre d'habitants n'est pas suffisant pour créer une nouvelle licence.

Aucune communication sur le sujet n'était possible avant le 31/07/2021, sous peine d'être assigner au tribunal. Pour autant, une solution est en cours de discussion entre l'ARS, la pharmacie de Saramon, la Poste et la commune :

La commune mettrait une boîte aux lettres à disposition à l'Agence Postale Communale pour récupérer les enveloppes des ordonnances et des cartes vitales des patients. La Poste prendrait en charge ces enveloppes, les transmettraient à la pharmacie de Saramon et ramènerait les colis de médicaments le lendemain à l'APC. Les médicaments non récupérés seront remis à la Poste le lendemain.

Le coût des transferts est calculé en fonction du poids :

- Entre 0 et 5 kg : 4,50€
- Entre 5 et 10kg : 6,50€
- Entre 10 et 15 kg : 8,50€

Le coût pour la commune serait d'environ 2000€ annuel à condition de ne pas dépasser les 5kg, ce qui est tout à fait envisageable. Une participation aux frais de la part de la pharmacie de Saramon peut également être négociée.

Cette solution permettrait de maintenir la distribution de médicaments mais aussi de faire connaître l'APC et ces différents services.

Le correspondant de la dépêche

Il y a un nouveau correspondant la Dépêche sur la commune. Ces coordonnées sont disponibles auprès de Valérie.

Installation d'un défibrillateur

Une mutualisation d'achat a eu lieu pour l'acquisition de défibrillateurs. La société SCHILLER a été retenue aux conditions suivantes :

- Défibrillateur : 1050€ HT
- Pose : 100€HT
- Contrat de maintenance : 120€HT

La pose, initialement prévue sur la façade de la pharmacie, peut se faire sur la façade de la mairie.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité la pose du défibrillateur sur la façade de la mairie.

Projet de mise en place des mastodontes

Monsieur le Maire a visité la société qui réalisera les mastodontes. Cette société, reconnue par les paléontologues pour la qualité des répliques, prévoit 6 mois de travail à 4 personnes pour la fabrication des 3 mastodontes. Ensuite, il faudra imaginer une mise en scène permettant aux visiteurs de pouvoir replonger plusieurs millions d'années en arrière.

Le dossier de subvention pour ce projet sera traité par la Région Occitanie le 23/10/2021. La subvention n'atteindra pas les 80% promis au lauréat, mais plutôt entre 70 à 75%. La réalisation du projet est prévue pour 2023 avec un démarrage des travaux en 2022. Le cahier des charges est en train de voir le jour.

Point financier

Pour 2021, le budget de fonctionnement voté est de 791 273€. Au 1^{er} semestre, l'avancement des dépenses reste correct et avoisine les 47%.

Un des plus gros poste de dépenses de fonctionnement représente les charges de personnel.

En ce qui concerne les investissements, les frais d'étude pour les prochains travaux de l'église démarrent. Les projets de l'adressage et l'achat des terrains sont en cours. Le lancement de l'appel d'offre pour l'aménagement de la rue Longue et du Foirail sera fait le 30/07/2021 pour un démarrage des travaux courant octobre.

La salle d'attente des infirmières est terminée, le chantier de voirie se termine le 30/07/2021 et le matériel pour les agents et les fontaines ont été acheté.

Point communication

Une commande de panneaux signalétiques vient d'être lancée. Ils remplaceront ceux sur les structures existantes et seront mis en place par les agents. Il y sera ajouté des plaquettes pour les fontaines. Des panneaux pour l'église sont en cours de réflexion.

'Recto verso' va être publié le 30/07/2021. La prochaine rétrospective sera en septembre. Le nombre d'abonnés sur Instagram, Panneau pocket et le site internet sont en constante augmentation.

Local de la chasse

Jean-Marc BAYLE a participé à leur AG. Cette association a besoin d'un local. Pour le moment, leur activité se développe chez un particulier. Le local situé à l'ancienne station de pompage, à l'entrée du village, serait tout à fait approprié. Il y a l'eau, l'électricité et l'assainissement depuis 2008.

Ce local est utilisé depuis 2009 par Manu Blanquefort (convention) qui le céderait en septembre. En contrepartie, le local de la maison Estéban lui a été proposé mais il l'a décliné.

Le bâtiment de l'ancienne station de pompage convient à la chasse mais est en mauvais état et nécessite des travaux :

- Electricité
- Toiture
- Modification de portes et rénovation des fenêtres.

Pour ces travaux, il est nécessaire de déposer un permis de construire et cette zone est dans le périmètre de l'église. L'opération s'évaluerait autour de 60 000€, avec la possibilité d'aller chercher des subventions. Le projet pourrait revenir à environ 20 000€ subventions déduites.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité de poursuivre ce projet et de fournir ce local à la chasse si les financements sont trouvés.

Tour de table

- Le syndicat des eaux de la Barousse entame des travaux de rénovation de canalisations qui permettrait de rouvrir le chemin rural passant chez Beros jusque chez Boimarre. Ces travaux d'un montant de 229 000€ seront réalisés par l'entreprise Pradère.
- Le secours populaire s'est approprié une salle où toutes les associations pouvaient de réunir. Cette salle leur sert de bureau pour recevoir leurs bénéficiaires. Cette association très active a besoin de place mais il leur sera demandé plus de vigilance.
- Un arbre au bord de la départementale rend la visibilité difficile. C'est au propriétaire à faire le nécessaire.
- Ouverture du camping pour l'été. Il fonctionne bien malgré quelques problèmes techniques au démarrage.
- Le syndicat des rivières SIGRAL développe un programme d'information aux propriétaires dans le but de réaliser un inventaire et mettre en place des démarches de prévention et de sécurisation des cours d'eau.
- Une 1^{ère} réunion de chantier a eu lieu à l'église pour la mise au point des prochains travaux.
- France Inter a diffusé une émission sur Simorre intitulée 'sur la place du marché'.
- Une campagne de stérilisation des chats errants est en cours. 9 chats et chattes ont été stérilisés et 8 autres adoptés. Après une pause pour l'été, la campagne reprendra en septembre.

Fin de séance du Conseil municipal à 22h45.



